

## Fiche technique Saut à la perche

17.06.2020

Nombre	Matériel	Nombre	Personnes
	Poteaux / Tapis de réception au min. 5x5x0.8m plus 2m tapis de protection	1	Chef d'installation
2-4	Barre transversale avec revêtement demi-circulaire	1	Noter les résultats
1	Échelle double	2	Remettre la barre
2	Perche pour remettre la barre		
1	Barre graduée avec pied, min 5m	1	Maniement de la minuterie
1	Minuterie (impératif meeting A,B&V)	1	Maniement du tableau
1	Tableau (impératif depuis meeting B)		<b>Matériel supplémentaire :</b>
15	Marques d'élan	1	Table
2-3	Matériel adapté pour afficher le vent	1	Chaise
1	Support pour perches	1	Parasol
1	Parasol (év. tente)	1	Ruban métrique (jusqu'à 18 m) selon IWR/World Athletics
1	Ruban métrique de distance 2,5 à 18m (pour Meeting A,B&V)	1	Sous-main et crayon
1 de chaque	Drapeau blanc, jaune et rouge		

### 1. Dispositions générales

- Avant le début du concours, chaque concurrent a droit à au moins deux essais de réglage sur l'emplacement de compétition. Les essais de réglage sont toujours effectués sous la surveillance des juges.

**Explication:** Le chef du concours fixe à chaque fois le nombre d'essais de réglage.

- Quand le concours a commencé les concurrents n'ont plus le droit de s'exercer
  - utiliser la piste d'élan ou la zone d'appel,
  - utiliser les perches
- Une ou plusieurs manche(s) à air devra(en)t être installée(s) à un endroit approprié dans toutes les épreuves de saut, pour indiquer à l'athlète la direction et la force approximatives du vent.

**Note :** Pour les CS/ CR et Meeting A+B, l'organisateur doit placer des marquages de distance appropriés et sûrs à l'extérieur de la piste d'élan : Entre 2,5m et 5m de la ligne zéro tous les 0,5m et entre 5m et 18m tous les 1,0m (voir les photos pt 8).

### 2. Déroulement du concours

- Autoriser des sauts de réglage selon pt 1.
- Quelques minutes avant le début du concours, procéder à l'appel. Lire les noms des concurrents/es dans l'ordre tiré au sort, demander en même temps la hauteur initiale et la distance des poteaux, les noter sur la feuille de concours. Annoncer ensuite la hauteur initiale et les hauteurs suivantes (généralement définies au préalable par l'organisateur ou dans les directives techniques).
- Poser la barre à la hauteur initiale, remesurer de manière précise (perpendiculairement depuis la ligne zéro et jusqu'au point le plus bas du bord supérieur de la barre, régler seulement à des centimètres entiers). Chaque fois que la hauteur change, il faut remesurer de manière précise. Les tapis de saut ne doivent pas toucher les poteaux, il faut un espace minimal de 2-4 cm.
- Appeler le premier sauteur et le/la suivant/e (par ex. «Müller – se prépare Meier») ; durée de l'essai 60 sec
- Surveiller l'exécution correcte du saut en l'espace de 60 secondes (exception voir temps d'essai, pt 5).
- Noter le résultat obtenu (ou l'abandon) sur la feuille de concours.

-1 = DNS (did not start)    -2 = DNF, (did not finish)    -3 = DQ, (disqualified)    -4 = NM, (no mark)  
 -5 = r (retired from competition)  
 - = pas sauté (renonce)    X = saut manqué    O = hauteur franchie

Hauteur	4,30	4,50	4,70	4,90	5,00	5,10	5,20	5,30	5,40	5,45	5,50
	5,55	5,60	5,65								
<b>164</b>	<b>Muster Hans</b>	<b>z.B. 4.90 / 60</b>		<b>96</b>	<b>SUI</b>		<b>LC Zürich</b>				
<b>Résultat</b>	-	-	-	0	-	XO	0	0	XO	XO	XXO
	XXO	XXX									

La hauteur initiale personnelle et la distance des poteaux peuvent par ex. être notée à côté du nom !

- En cas de disqualification ou d'interruption prématurée du concours, il faut noter la remarque correspondante sur la feuille de concours. Si l'athlète renonce à un essai à une certaine hauteur, il/elle n'a ensuite plus le droit de resauter cette hauteur.

**Commentaire:** si à une certaine hauteur un/e athlète ne veut pas effectuer le premier essai, il/elle ne pourra continuer le concours qu'à la hauteur supérieure suivante. **Au saut en hauteur et au saut à la perche, le renoncement ne se rapporte pas à un seul essai, mais à une hauteur.** Si, pour une raison quelconque, un/e athlète n'est pas présent/e au premier essai, cela sera considéré comme renoncement. Par conséquent il/elle ne pourra ensuite continuer le concours qu'à la hauteur supérieure suivante.

- **Neutralisation** au saut à la perche, (directives nationales Swiss Athletics) :

Si pendant la préparation d'un concours, le résultat des inscriptions montre un nombre de participants très élevé (> 14), ou un niveau de performance très différent parmi les participantes/participants, le chef du concours a la possibilité décider une neutralisation comme suit:

- le chef du concours et le juge-arbitre fixent la hauteur de saut à laquelle il faut organiser une neutralisation, sur la base des performances annoncées (annonce généralement avant les sauts de réglage).
- En se présentant au concours, tous les concurrents doivent être présents. À l'appel, le juge-arbitre leur explique la pro-cédure de neutralisation. Les athlètes absents à l'appel /sauts d'échauffement, ne peuvent pas commencer le concours après la neutralisation.
- Toutes les marques d'élan doivent être placées au début du concours. Celles-ci peuvent encore être adaptées lors des sauts de réglage ultérieurs.
- Tous les concurrents qui n'ont pas encore commencé le concours jusqu'à la neutralisation, doivent attendre en un endroit bien précis.
- Tous les concurrents qui n'ont pas encore commencé le concours jusqu'à la neutralisation, bénéficient d'au maximum 20' pour les sauts de réglage jusqu'à la poursuite du concours. Ce „deuxième échauffement“ se déroule selon les mêmes directives et pratiques que l'échauffement du début du concours. Le temps mis à disposition (max 20') est fixé par le juge-arbitre en fonction du nombre de concurrentes / concurrents et est annoncé au début de la neutralisation.
- Il est noté dans les directives de compétition, si une neutralisation est prévue !

## 2.1 Procédure de compétition mixte Hommes/Femmes pour le saut à la perche

- **Variante A (variante normale lors de compétitions mixtes):** dans les compétitions mixtes, la hauteur minimale requise est établie et augmentée selon la procédure. Les hommes/femmes débutent leur concours en fonction de leur choix et sautent jusqu'à ce qu'ils/elles soient éliminé(e)s après trois tentatives nulles. Cela signifie qu'à chaque nouvelle hauteur, un nouvel athlète entrera et sautera jusqu'à ce qu'il échoue à nouveau. La barre ne peut être remis à une hauteur inférieure.
- **Variante B :** Hommes et femmes débutent le concours ensemble, mais avec des hauteurs initiales ainsi que des écarts différents. Ce sont donc 2 concours différents. Ex. : les femmes commencent à 2.20m puis ont droit à 3 passages max. par hauteur. Puis la hauteur sera adaptée à la hauteur initiale pour le concours des hommes qui débute p.ex. à 3.40m, max. 3 passages par hauteur. Ensuite, la hauteur de saut des femmes s'élève à la prochaine hauteur se situant p.ex. à 2.40m, 3 passages max. Le concours des hommes reprend p.ex. à 3.60m et ont droit à max. 3 passages. Ainsi de suite en alternance.

**Le choix de la variante choisie pour une compétition doit être écrite dans la publication du concours et ne peut plus être modifié lors de son déroulement.**

## 3. Essais nuls

Au saut à la perche l'essai est considéré comme nul resp. faux, si le sauteur

- fait tomber la barre des taquets ou dépasse le temps d'essai de 60 secondes ;
- touche le sol – y compris le tapis de réception – au-delà de la ligne zéro avec une partie quelconque de son corps ou avec la perche, sans avoir au préalable franchi la barre;
- après l'appel, passe sa main inférieure au-dessus de la supérieure ou s'il déplace sa main supérieure vers le haut;

- au franchissement de la barre, il la touche ou la remet en place avec les mains ;
- pendant l'essai la barre tombe par son intervention ou reste sur un des bras d'extension.
- L'essai est aussi nul si la perche fait tomber la barre des taquets.

**Ne compte pas comme essai nul, si le sauteur**

- plante la perche et saute, mais se laisse tomber sur la piste d'élan.
- pendant l'essai la barre tourne par son intervention et reste sur les taquets horizontaux sur un autre côté que sur la surface d'appui usuelle.

**4. Règles générales**

- Le jury peut permettre à un athlète, inscrit à une épreuve de course et à un concours de saut ou de lancer (se déroulant simultanément), d'effectuer les essais dans un autre ordre que celui prévu par le tirage au sort. Dans ces conditions les athlètes ne peuvent commencer une hauteur qu'au 1<sup>er</sup> passage.
- Pour l'élan il faut utiliser le matériel de marquage approprié mis à disposition par l'organisateur ; maximal 2 marque par athlète (selon IWR). S'il n'y a pas de matériel de marquage à disposition, il sera permis d'utiliser du ruban adhésif, mais pas de craie, ni substances semblables. Les marques ne peuvent être placées qu'à côté de la piste d'élan, mais pas sur la piste d'élan.
- Si aux concours de saut un essai est inutilement retardé, il peut être jugé nul. Le jury d'appel peut sanctionner un deuxième retardement pendant le concours. Les performances réalisées jusque-là restent valables.
- Après trois essais nuls de suite à n'importe quelle hauteur, le/la sauteur/euse est éliminé/e. Après un ou deux essais nuls, il/elle peut renoncer au deuxième ou troisième essai à la hauteur concernée et l'effectuer à la hauteur suivante; dans un tel cas il n'est après coup plus permis de sauter à la hauteur à laquelle on a renoncé.
- Si la perche d'un/e sauteur/euse se brise pendant un essai, il ne sera pas considéré comme essai nul.
- Après avoir lâché la perche, personne n'a le droit de la toucher avant qu'elle ne retombe du tapis/de la barre ou des poteaux.
- Afin d'obtenir une meilleure prise, les concurrents ont le droit de mettre une substance adhésive sur leurs mains ou sur la perche pendant la compétition pour une meilleure prise. L'usage de gants (sans exigence spéciale) et l'utilisation d'une protection à l'avant-bras sont autorisés pour éviter les blessures.
- Les 15 dernières secondes de la durée de l'essai doivent être signalées à l'athlète avec le drapeau jaune.
- Pour des limites internationales, la barre peut aussi être placée à une hauteur, même si la progression prévue ne comprend cette hauteur.

**5. Retardement, explication**

Le concurrent qui retarde sans raison son essai lors d'un concours technique, est personnellement responsable si l'essai lui est interdit et s'il est verbalisé comme nul. Il incombe au juge resp. juge-arbitre de décider si au vu des circonstances il y a retardement injustifié.

Le juge responsable montre au concurrent que tout est prêt et que le compte à rebours de son essai a commencé. Si le concurrent décide ensuite de ne pas effectuer l'essai, il faudra le verbaliser comme essai nul (au terme des 60 secondes).

Si le temps imparti est écoulé **après** le début de l'essai, il faut le juger.

**Remarque:** Avant le début du concours, il faut annoncer aux concurrents comment le début d'un essai est signalé (appel, dossard, fanion e.a.) et que tout est prêt. Le concurrent doit annoncer un renoncement à un essai avant ce signe.

Les temps d'essai suivants sont valables pour:

Nombre de concurrents encore en lice	Épreuves simples	Épreuves de concours multiple
Plus de trois	60 sec.	60 sec.

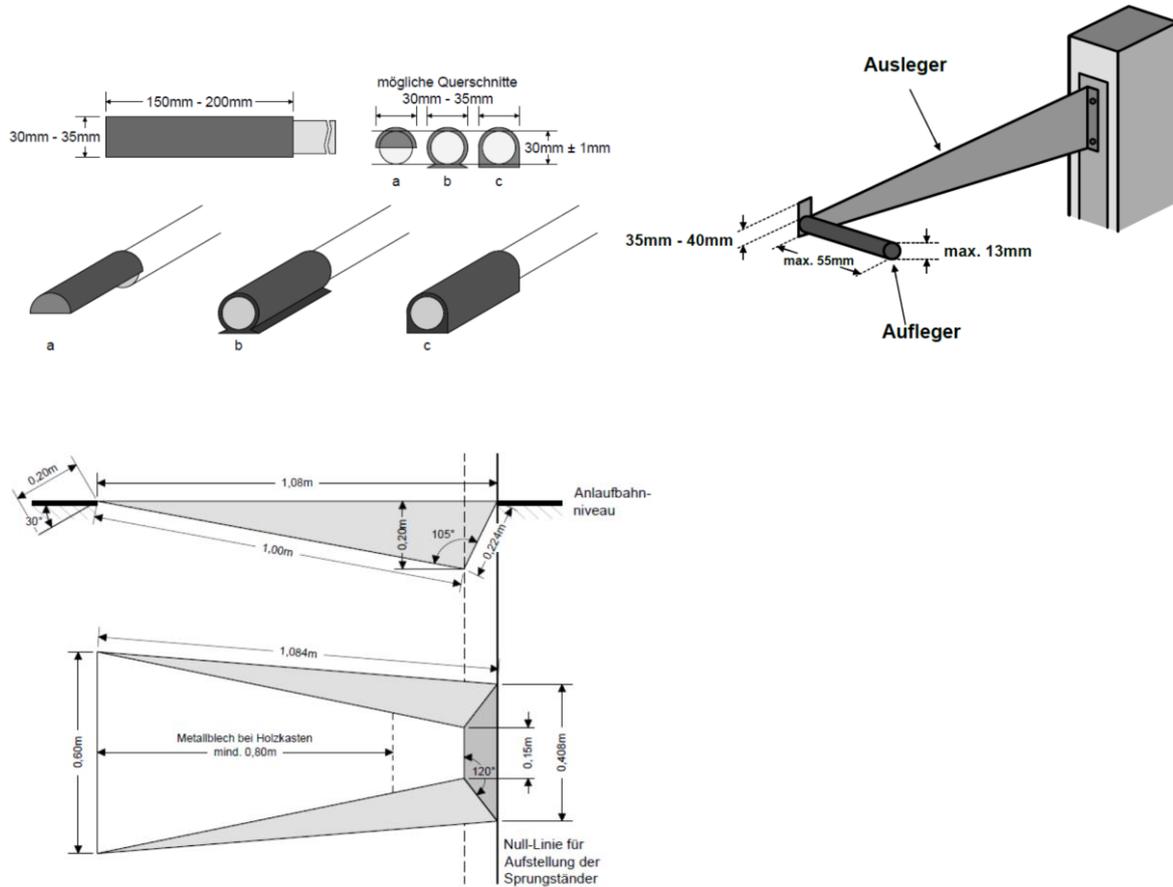
Deux ou trois	120 sec.	120 sec.
Un	300 sec.	180 sec.
Essais à la suite	180 sec.	180 sec.

S'il ne reste qu'un seul concurrent en lice, un temps imparti prolongé n'est accordé à son premier essai à une nouvelle hauteur que s'il a également effectué le dernier essai à la hauteur précédente juste avant.

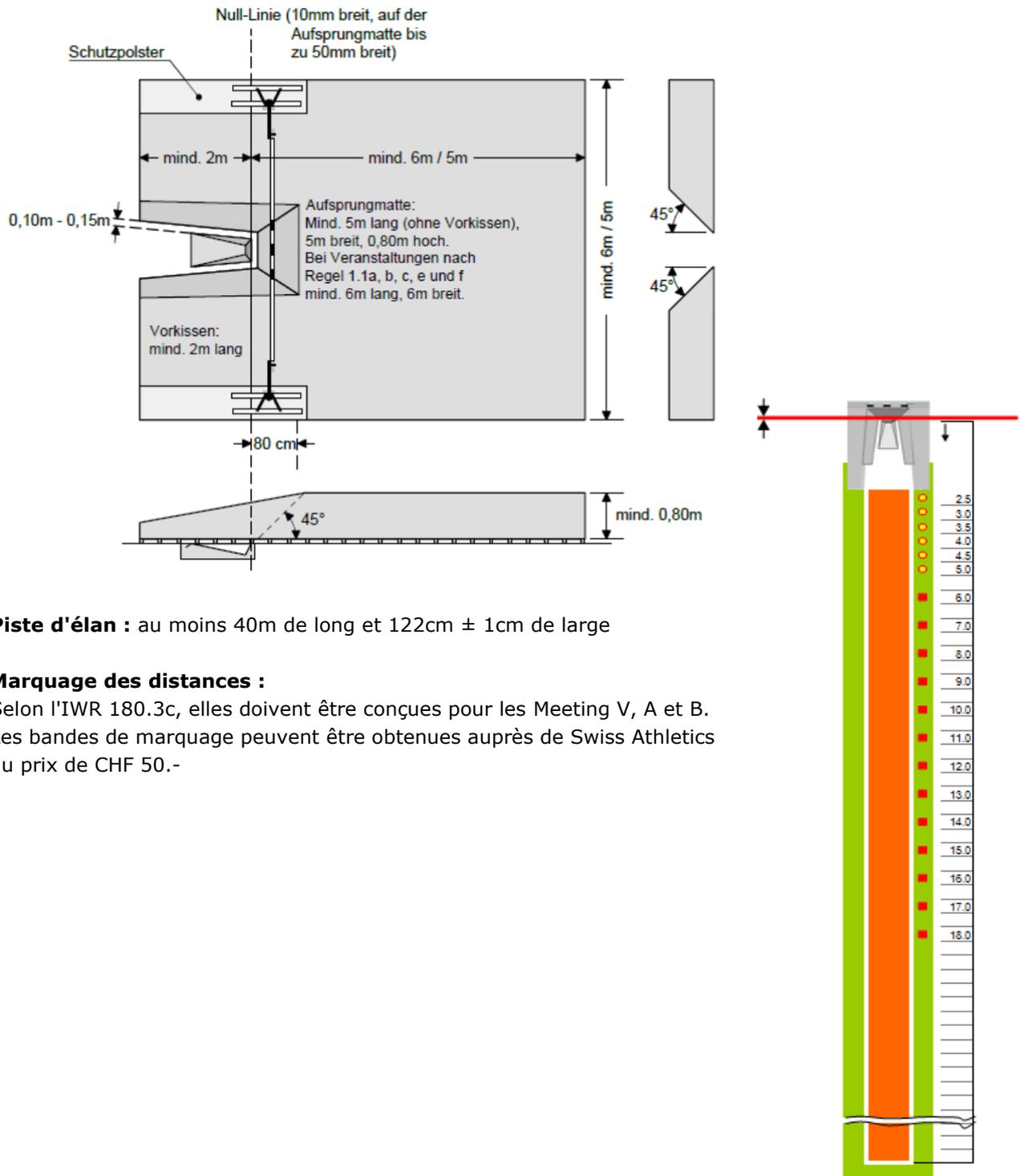
### Remarques

Lors du saut en hauteur et à la perche, toute modification du temps d'essai ne peut être prise en compte qu'à partir du moment où la barre de saut est placée à la nouvelle hauteur de saut, calibrée et que l'installation entière est prête.

## 6. Barre transversale, butoir, bras d'extension/taquet



## 7. Installation de saut à la perche, tapis de réception, tapis de protection, piste d'élan, marquages des distances



**Piste d'élan :** au moins 40m de long et 122cm  $\pm$  1cm de large

### Marquage des distances :

Selon l'IWR 180.3c, elles doivent être conçues pour les Meeting V, A et B. Les bandes de marquage peuvent être obtenues auprès de Swiss Athletics au prix de CHF 50.-